

APROBAT

159/1732/V0.07.2015
NR. REF M. 86

In sedinta Biroului permanent al
Camerei Deputatilor

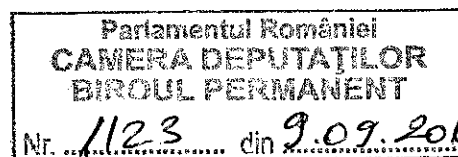


din data de 9.09.2015

Nr. 1123



Parlamentul României
Camera Deputaților



INFORMARE
privind

participarea la cea de-a 41-a Sesiune
a Adunării Parlamentare a Francofoniei-APF

Berna, Elveția
7-10 iulie 2015

În perioada 7-10 iulie 2015, la Berna, Elveția, a avut loc cea de-a 41-a Sesiune a Adunării Parlamentare a Francofoniei-APF, la invitația secțiunii elvețiene a APF.

La această acțiune au participat din partea Camerei Deputaților domnul deputat **Daniel-Stamate Budurescu**, șeful desemnat al Delegației parlamentare române la APF și membru al Comisiei APF pentru afaceri parlamentare, doamna deputat **Simona Bucura Oprescu**, membră a Rețelei femeilor parlamentare a APF, a Comisiei pentru cooperare și dezvoltare, precum și membră a Grupului parlamentar de prietenie cu Elveția, domnul deputat **Bogdan Nicolae Niculescu Duvăz**, membru al Comisiei politice a APF și doamna deputat **Gabriela-Lola Anghel**, membră a Rețelei femeilor parlamentare a APF și a Comisiei APF pentru educație, comunicații și cultură.

Din partea Senatului României a participat domnul senator **Georgică Severin**, membru al Delegației și președinte al Grupului parlamentar de prietenie cu Elveția.

La sesiunea APF de la Berna au participat parlamentari din următoarele secțiuni membre ale APF: Andorra, Armenia, Belgia/Wallonie-Bruxelles, Benin, Bosnia-Herțegovina, Bulgaria, Burundi, Cambogia, Canada, Catalonia, Capul Verde, Congo, Coasta de Fildeș, Elveția Franța, Gabon, Guineea, Guineea Ecuatorială, Haiti, Jersey, Jura (Elveția), Laos, Luxembourg, Macedonia, Mali, Mauritius, Mauritania, Maroc, Nigeria, Nouveau Brunswick (Canada), Noua Scoție (Canada), Ontario (Canada), Québec, R. D. Congo, Republica Moldova, Senegal, Serbia, Seychelles, Ungaria, Valais (Elveția), Vallée d'Aoste, Vaud (Elveția), Vietnam. Delegațiile APF prezente la nivel de președinte de parlament au fost din: Belgia/Wallonie-Bruxelles, Benin, Gabon, Mauritius, Mauritania, Nigeria, Québec, Senegal.

În data de 9 iulie a.c. a avut loc ceremonia de deschidere a Sesiunii plenare a APF, în cadrul căreia au intervenit: **Secretarul general al OIF, doamna Michaëlle Jean**; **Șeful Departamentului Federal, domnul Didier Burkhalter**; **Președintele Adunării Parlamentare a Francofoniei, domnul Paul E. McIntyre**; **Președintele Consiliului**

Statelor, domnul Claude Hêche; Președintele Consiliului Național, domnul Stéphane Rossini.

Doamna **Michaëlle Jean**, Secretarul general al OIF, a participat, pentru prima dată de la preluarea mandatului său, la o sesiune a APF. Este prima femeie care deține această funcție de la înființarea OIF.

În discursul său, doamna Michaëlle Jean a subliniat importanța cooperării efective dintre OIF și APF, având în vedere provocările continue din țările spațiului francofon legate de stabilitate, securitate, prosperitate și pace. Doamna Secretar general a afirmat că APF „*constituie o pasarelă privilegiată între Francofonie și popoarele sale.*” Aceasta a reiterat, în acest context, importanța acțiunilor în favoarea tinerilor, pentru a le oferi un viitor viabil, având în vedere că în spațiul francofon sunt 245 milioane de tineri, o premieră în istoria umanității. De aceea, OIF consideră că este nevoie de un adevărat Plan Marshall pentru susținerea tinerilor în ceea ce privește educația, formarea și crearea de locuri de muncă.

Domnia sa a adăugat că Francofonia anului 2015 își propune să aducă răspunsuri și să identifice soluții, pornind de la cauzele profunde ale acestor amenințări. De asemenea, doamna Secretar general a reamintit că OIF s-a angajat în favoarea dezvoltării umane și economice durabile, în lupta contra schimbărilor climatice, pentru asigurarea unui viitor sigur de bunăstare pentru tânăra generație, egalității de șanse și egalității dintre femei și bărbați.

În discursul său, domnul **Paul E. McIntyre, Președintele APF**, a afirmat că, de 50 ani, APF reprezintă un spațiu de dezbateri și de schimburi pe teme precum: limba franceză, diversitatea culturală, dezvoltarea, democrația și respectarea Statului de drept, iar dezbaterile din cadrul acestei sesiuni focusate pe problemele tinerilor constituie încă un argument în interesul pe care organizația îl acordă aspectelor de interes

În alocuțiunea sa, domnul **Stéphane Rossini, Președintele Consiliului Național**, a subliniat importanța pe care Confederația o acordă Francofoniei, valorilor promovate de aceasta și consolidării acțiunii internaționale a OIF. Organizarea la Berna a celei de-a 41-a sesiune a APF confirmă atașamentul autorităților elvețiene, federale, cantonale și locale, atât de la nivel legislativ, cât și executiv, pentru multilingvism și diversitate culturală, principii fundamentale ale Confederației.

În discursul său, domnul **Claude Hêche, Președintele Consiliului Statelor**, a relevat că, în ciuda expansiunii limbii germane, capitala federală, Berna, rămâne bilingvă și continuă să fie atașată « *limbii lui Léopold Sédar Senghor, a lui Ferdinand Ramuz sau Aimé Césaire* ». Domnia sa a subliniat faptul că cei doi Președinți ai Camerelor parlamentare elvețiene, secretarul general al Adunării Federale, domnul Philippe Schwab, precum și șeful diplomației helvete au drept limbă maternă limba franceză.

În discursul său, domnul **Didier Burkhalter** a menționat că, într-o perioadă supusă crizelor și extremismului, oamenii politici trebuie să acorde o atenție sporită procesului de integrare în societate, a tineretului, în mod cu totul special. Parafrazându-l pe Antoine de Saint-Exupéry, oficialul elvețian a subliniat că « *La Francophonie, c'est du temps partagé utilement, du temps que l'on transforme en construction commune* ».

În opinia sa, Francofonia trebuie să aibă un rol primordial în susținerea și asigurarea de perspective tinerilor, prin formare universitară, inclusiv la distanță, precum și formare profesională duală, domeniu în care Elveția deține o expertiză deosebită.

În acest scop, Elveția acordă fonduri importante pentru susținerea procesului educațional în numeroase state din Sud. În acest context, Elveția intenționează să mărească *contribuția internațională* și să intensifice demersurile pentru formarea tinerei generații din lumea întreagă.

Șeful diplomației elvețiene a mulțumit OIF pentru decizia de a-l desemna pe fostul Președine al Elveției, domnul Pascal Couchepin, reprezentant special pentru regiunea Marilor Lacuri.

În contextul multiplelor zone de conflict din țările francofone, domnul Burkhalter a reamintit că Elveția, împreună cu Crucea Roșie Internațională și Semiluna Roșie, se vor reuni în luna decembrie 2015, la Geneva, pentru a se pronunța asupra unei Rezoluții care vizează crearea unor mecanisme menite să asigure mai eficient respectarea dreptului internațional umanitar. Dat fiind că această rezoluție implică mare parte a statelor membre ale OIF, șeful diplomației elvețiene i-a invitat pe reprezentanții statelor OIF să participe și să contribuie, în mod activ și decisiv, la reuniunea de la Geneva, din decembrie 2015.

La ceremonia de deschidere au fost invitați și membri ai corpului diplomatic din țările francofone. La acest eveniment important a fost prezentă, alături de membrii delegației parlamentare române, E.S. doamna Anca Opriș, Ambasadorul României la Berna.

Dezbateri generală

Tema dezbaterii generale din cadrul sesiunii plenare a fost: ***Încurajarea accesului la o formare de calitate pentru toți: provocare prioritărilor pentru Francofonie***, fiind discutate aspecte legate de formarea profesională și de educația en ligne.

În cadrul sesiunii plenare a Adunării APF, doamna deputat **Gabriela-Lola Anghel** a avut o intervenție, din partea delegației parlamentare române, pe tema ***formării duale***, aducând în discuție acțiunile întreprinse de România privind formarea duală, țara noastră având un *Cadru strategic pentru tineri în vederea punerii în aplicare a Planului de Garanție pentru Tineret 2014-2015*. Conform acestui document important, toți tinerii sub 25 de ani ar trebui să primească un loc de muncă de calitate, să beneficieze de formarea continuă, formare profesională, într-un interval de patru luni de la înregistrarea lor în cadrul agențiilor de ocupare a forței de muncă teritoriale, în mod direct sau prin intermediul Centrelor de Tineret. Mai mult, sunt acordate subvenții angajatorilor care încadrează tineri absolvenți pentru o perioadă de 18 luni (inclusiv persoane cu dizabilități).

Absolvenții pot urmări o linie de formare organizată de angajator, potrivit legii, iar cheltuielile necesare pot fi plătite din bugetul asigurărilor pentru șomaj, la cererea angajatorilor. În ceea ce privește politica de ocupare a tinerilor cu risc de excluziune socială, pot fi încheiate contracte de solidaritate pe o perioadă de 3 ani, cu subvenții pentru angajatori. În scopul de a îmbunătăți sistemul de formare pentru tineri, astfel încât

acestea sunt pregătite pentru piața națională de locuri de muncă și, de asemenea, pentru piața muncii a Uniunii Europene, România încurajează dezvoltarea școlilor profesionale și școli de meserii. În plus, România consideră implementarea dual educației, care se bazează pe faptul că tinerii dobândesc atât experiența necesară, precum și abilități teoretice utile. Trainingul ia în considerare condițiile în care profesia va fi exercitată în practică.

În ceea ce privește *Educația en ligne*, domnul senator Georgică Severin a reamintit faptul că șefii de stat și de guvern din statele francofone au convenit, încă din 2006, prin Declarația adoptată la Sommet-ul OIF de la București - consacrat „Tehnologiilor informației în educație”, asupra principalelor măsuri menite să maximizeze potențialul noilor tehnologii în domeniu. Identificând câteva dintre direcțiile de acțiune stabilite acum aproape un deceniu care rămân de mare actualitate, domnul senator Severin a readus în atenția participanților importanța abordării incluzive a accesului la educație prin exploatarea sinergică a potențialului educațional al tuturor mijloacelor media, inclusiv a televiziunii și radioului, care rămân încă singurele accesibile unei părți importante a populației lumii.

Din partea Delegației Parlamentului României la APF a fost formulată o **întrebare adresată doamnei Secretar general al Organizației Internaționale a Francofoniei-OIF privind acțiuni concrete ale OIF în favoarea Francofoniei în Europa Centrală și de Est. Răspunsul la această întrebare va fi primit în scris din partea Secretarei generale a OIF.**

Pe tema formării profesionale, în cadrul dezbaterilor domnul Didier Berberat, președintele Comisiei APF pentru educație, comunicații și cultură, a prezentat Raportul cu tema: *Formarea duală-sistemul de formare profesională elvețian*. În continuare, doamna Célestine Oguewa Ba, deputat (Gabon) și fostă ministru a formării profesionale, a avut o prezentare referitoare la *cooperarea dintre Elveția și Gabon privind formarea profesională în industria lemnului*.

Pe tema educației en ligne au intervenit: domnul Patrick Aebischer, Președintele Școlii politehnice federale din Lausanne și domnul Emile Tanawa, vice-rector al Agenției Universitare a Francofoniei.

La sesiunea APF au fost adoptate următoarele rezoluții:

La propunerea Rețelei Femeilor Parlamentare:

- ***Discriminarea la adresa femeilor privind statutul marital***
- ***Denunțarea violențelor având ca victime femeile și fetele în cadrul conflictelor armate***
- ***Introducerea egalității de gen în cadrul dezbaterilor privind schimbările climatice***

La propunerea Comisiei politice:

- ***Situațiile politice din țările din spațiul francofon***
- ***Accesul la justiție în țările francofone***
- ***Alternanța la putere***
- ***Terorismul la nivel internațional***

La propunerea Comisiei de educație, comunicații și cultură:

- ***Distrugerea siturilor din cadrul Patrimoniului mondial al UNESCO în Siria și Irak***
- ***Accesul a informații parlamentare pentru apropierea cetățenilor;***
- ***Includerea culturii în Obiectivele ONU de Dezvoltare Durabilă post-2015.***

La propunerea Comisiei pentru cooperare și dezvoltare:

- ***Schimbările climatice***

La propunerea Comisiei pentru afaceri parlamentare:

- ***Modalitățile de control parlamentar și mijloacele de interpelare în spațiul francofon;***
- ***Copii fără identitate***

În cadrul sesiunii, Secretarul general parlamentar, domnul Pascal Terrasse, a prezentat Raportul de activitate, care a cuprins și rapoartele prezentate de secțiunile membre cu privire la **implementarea rezoluțiilor adoptate de către APF. Acesta a mulțumit țărilor care au transmis aceste rapoarte, printre care și România.**

Având în vedere numărul redus de rapoarte primite, Secretarul general parlamentar a propus ca implementarea rezoluțiilor să fie urmărite de fiecare comisie a APF, urmând ca, pe viitor, **situația să fie inclusă în Rapoartele de activitate ale președinților comisiilor APF.**

De asemenea, au fost prezentate Rapoarte de activitate pe fiecare din cele patru Regiuni-Europa, Africa, Asia-Pacific, America.

Din partea Regionalei Europa a APF, domnului Jean-Paul Wahl i s-a reînnoit **mandatul de Șef de Misiune pentru perioada 2015-2017.**

La finalul lucrărilor acestei sesiuni a fost ales **Președinte al APF pentru un mandat de doi ani domnul Aubin Minaku Njalandjoko (Republica Democratică Congo), iar domnul Jacques Chagnon (Québec) este Prim Vicepreședinte al APF.**

Secretarului general parlamentar, domnul Pascal Terrasse, i-a fost reînnoit **mandatul pentru perioada 2015-2017.**

Propunerea din partea Madagascar de a găzdui cea de-a 42-a sesiune plenară a APF a fost adoptată în plenul adunării. Lucrările sunt prevăzute a se desfășura la Antananarivo, în perioada 8-12 iulie 2016.

Reuniuni în cadrul Sesiunii APF:

Reuniunea Rețelei Femeilor Parlamentare

În cadrul Rețelei Femeilor Parlamentare a fost propusă o nouă Președintă a Rețelei femeilor parlamentare, în persoana doamnei **Eyoum Minono Epoube** (Camerun).

La reuniunea Comitetului Director al Rețelei a participat doamna deputat **Simona Bucura Oprescu**, care a reprezentat-o pe doamna deputat **Sanda-Maria Ardeleanu**, membră a Comitetului.

Doamnei deputat **Sanda-Maria Ardeleanu** i-a fost reînnoit mandatul de membră a Comitetului Director al Rețelei femeilor din partea Regiunii Europa, pentru încă doi ani.

Reuniunea Comisiei politice a APF

În cadrul Comisiei politice au fost discutate teme de actualitate politică din țările francofone. Domnul deputat **Bogdan Niculescu Duvăz** a avut o prezentare privind situația politică din România în perioada iulie 2014- iulie 2015.

Domnul Jacques Legendre (Franța) a preluat Președinția Comisiei politice pentru o perioadă de doi ani.

Reuniunea Comisiei pentru educație, comunicații

La reuniunea Comisiei a participat doamna deputat **Gabriela-Lola Anghel**. În cadrul lucrărilor a avut o prezentare, în cadrul unei audio-conferințe, **Directorul general al TV5 Monde, domnul Yves Bigot**, privind atacul cibernetic asupra postului francofon de televiziune și modalitățile ce trebuie identificate pentru a preveni astfel de provocări, având în vedere fondurile foarte mari ce trebuie alocate anual în acest sens.

În cadrul Comisiei de educație a intervenit **domnul Ma-Umba Mabiala**, director pentru educație și tineret din cadrul OIF, cu privire la ***Bilanțul privind Obiectivele de Dezvoltare ale Mileniului privind educația***, la care a fost prezent domnul Secretar general parlamentar **Pascal Terrasse**. Oficialul OIF a reiterat necesitatea asigurării unei educații incluzive și echitabile, precum și a reorganizării sistemului educațional în raport cu piața de muncă.

Președintele Comisiei APF pentru educație, comunicații și cultură, domnul Didier Berberat (Elveția) i s-a prelungit mandatul pentru doi ani.

Doamnei deputat **Sanda-Maria Ardeleanu** i s-a reînnoit mandatul de raportor al Subcomisiei pentru educație pentru doi ani.

Comisia pentru cooperare și dezvoltare

Președintele Comisiei APF pentru cooperare și dezvoltare, domnul Salibou Garba (Ciad) i s-a prelungit mandatul pentru doi ani.

Comisia pentru afaceri parlamentare

Președintelui Comisiei APF pentru afaceri parlamentare, **domnul Robert Aubin (Canada)**, i s-a prelungit mandatul pentru doi ani.

Parlamentul Francofon al Tinerilor

În acest an, în marja sesiunii APF, s-a desfășurat cea de-a 7-a Ediție a Parlamentului Francofon al Tinerilor-PFT, organizat la fiecare doi ani, la care au participat, alături de delegațiile parlamentare, tineri francofoni desemnați cu sprijinul secțiunilor membre din cadrul Parlamentelor Naționale ale Tinerilor și agreeți de APF.

Din partea României au participat la Berna, la această sesiune a PFT, doi membri ai Parlamentului Tinerilor, Emanuela Teodora Manolache, studentă la Universitatea București, Specializarea Științe Politice în Limba Franceză și Mihai Minel Stahie, student la Facultatea de Psihologie și Științele Educației, și la Facultatea de Drept din cadrul Universității București, iar din ianuarie 2015 este student la Universitatea Sorbona-Școala de Drept.

Reunirea tinerilor francofoni a avut drept obiective cunoașterea de către generația tânără a demersurilor în sprijinul diplomației parlamentare, familiarizarea cu activitățile APF.

În data de 10 iulie a.c. tinerii francofoni au fost prezenți la sesiunea plenară a APF, ocazie cu care au prezentat rezoluțiile adoptate în cadrul PFJ. Aceste rezoluții ale tinerilor francofoni vor fi prezentate și la următorul Sommet al Francofoniei.

Cu ocazia acestei importante sesiuni a organizației, Președintei Delegației Parlamentului României la APF, doamna deputat Sanda-Maria Ardeleanu, i s-a acordat medalia Ordinului Pleiadei în grad de Ofițer.

O distincție importantă pentru România, acordată în cadrul unei Seri de Gală, a fost Premiul Senghor-Césaire oferit Casei de Editură *Demiurg* Iași pentru publicarea de opere în limba franceză a profesorilor de limbă franceză din Moldova, precum și de opere ale autorilor francofoni români și străini, contribuind, astfel, la promovarea Francofoniei.

Diploma și medalia Ordinul Pleiadei în grad de Cavaler au fost înmânate domnului deputat Daniel-Stamate Budurescu, Șeful delegației parlamentare române, fiind felicitat de către doamna Secretar general al OIF Michaëlle Jean, precum și de Președintele APF Paul E. McIntyre pentru primirea de către România a acestui premiu important.

Cu prilejul acestei seri de gală, membrii delegației parlamentare române a au avut o discuție informală cu doamna Michaëlle Jean, în care au reamintit importanța pe care România o conferă Francofoniei și promovării valorilor OIF. Aceștia au reamintit că, în condițiile în care România continuă să fie bastionul Francofoniei în Europa Centrală și Orientală, ar fi oportun ca aportul țării noastre să fie recunoscut și sprijinit, inclusiv la nivelul instanțelor parlamentare francofone, prin prezența unui parlamentar român în aceste structuri.

Doamna Michaëlle Jean a menționat că a apreciat, în mod cu totul deosebit, vizita pe care a efectuat-o în țara noastră, în perioada anterioară ultimului Sommet al Francofoniei și a mulțumit și cu această ocazie autorităților române pentru sprijinul acordat candidaturii sale, sprijin care „a cântărit în procesul de alegere a sa în funcția de *Secretar general al OIF*”. Domnia sa a promis că va păstra în atenție cele semnalate de partea română și va susține, în măsura competențelor și influenței de care dispune, acest deziderat, apreciat drept justificat.

Membrii delegației parlamentare române au avut, de asemenea, discuții informale cu Secretarul general parlamentar al APF, domnul Pascal Terrasse, privind inițierea de către Parlamentul României a demersurilor privind modificare statului secțiune române din membru asociat în membru al Adunării parlamentare a Francofoniei.

În data de 10 iulie a.c., în cadrul unui dineu informal organizat de Ambasada României, a avut o întrevedere a membrilor delegației parlamentare române cu domnul Didier Berberat, Președintele Grupului de prietenie Elveția-România.

În cadrul acestor discuții a fost reîterat sprijinul reciproc oferit în cadrul Adunării Parlamentare a Francofoniei dar și în plan bilateral. De asemenea, a fost adus în discuție statutul actual al Parlamentului României de membru asociat al APF și intenția de a fi întreprinse demersuri pentru a deveni membru al APF, inițiativă pe care parlamentarul elvețian o susține.

Daniel-Stamate Budurescu

Deputat
Șeful Delegației

Gabriela-Lola Anghel

Deputat

Simona Bucura-Oprescu

Deputat

Bogdan Nicolae Niculescu Duvăz

Deputat

**Résolution dénonçant les violences
dont sont victimes les femmes et les filles
en raison des conflits armés**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- RAPPELLE** la résolution du Réseau des femmes sur l'élimination de toute forme de violence sexuelle, notamment dans les conflits armés, adoptée en 2011 à Kinshasa ;
- Rappelle** la résolution adoptée en juillet 2014, sous proposition du Réseau des femmes, dénonçant l'enlèvement d'adolescentes commis dans le nord-est du Nigéria par le groupe extrémiste Boko-Haram ;
- RAPPELLE** la déclaration, adoptée en février 2015, pour dénoncer les violations des droits des femmes et des filles commis par le groupe extrémiste Boko Haram ;
- CONSIDÈRE** que les conflits armés engendrent des violences dont les femmes et les filles sont les victimes principales, particulièrement le recours au viol comme arme de guerre ;
- SALUE** l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 juin 2015, d'une résolution historique faisant de cette date la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle dans les conflits ;
- RAPPELLE** que la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles constitue un pilier essentiel de la démocratie et rappelant l'impérieuse nécessité de respecter les instruments internationaux de protection des droits de la personne ;
- CONDAMNE** la vague continue d'attaques armées, l'enrôlement forcé des jeunes, ainsi que les actes de violence commis contre les civils par des bandes armées, principalement les femmes et les filles ;
- CONDAMNE** le recours à la violence envers les femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles, par les groupes sévissant dans certains États francophones d'Afrique et du Moyen Orient ;

- EXHORTE** les États à respecter leur devoir de mettre fin à l'impunité et de faciliter l'accès à la justice afin que les auteurs d'actes de violences sexuelles soit traduits en justice et condamnés ;
- ENCOURAGE** les parlements à adopter des lois et à appuyer la mise sur pied de programmes afin de mettre fin à l'exclusion sociale des victimes et à assurer leur réinsertion dans la société ;
- APPELLE** l'Organisation internationale de la Francophonie à intensifier ses efforts, dans le cadre du suivi de la déclaration francophonie sur les violences faites aux femmes, adoptée en 2010, pour que la lutte contre de telles violences devienne une priorité des États dans la gestion des crises liés aux conflits armés ;
- APPELLE** les États à redoubler d'efforts et à collaborer avec la communauté internationale pour développer des réponses concertées aux violences dont les populations civiles sont victimes dans le cadre de conflits armés.

Résolution sur la prise en compte du genre dans les discussions climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015,
sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

- RAPPELANT** la compétence de la Commission de la coopération et du développement dans les domaines relatifs au développement durable notamment pour les questions liées aux changements climatiques ;
- RAPPELANT** La résolution sur les changements climatiques proposée par la dite Commission, lors de la 41ème Session de l'APF ;
- RAPPELANT** que la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (dite la Convention) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre prochain ;
- PRÉOCCUPÉ** par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- RAPPELANT** que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tant face aux événements météorologiques extrêmes, qu'au quotidien, étant confrontées, en conséquence de la sécheresse ou des inondations, à l'alourdissement des tâches au service de la famille qui incombent encore le plus souvent aux seules femmes et filles ;
- RAPPELANT** qu'elles jouent néanmoins un rôle essentiel dans la lutte contre ces changements climatiques, en tant qu'actrices du développement et de l'innovation, notamment en adoptant des techniques et technologies qui contribuent à l'atténuation ainsi qu'en participant à la définition de projets d'adaptation efficaces ;
- CONSIDÉRANT** l'importance de la cohérence entre d'une part des politiques relatives à la lutte contre le changement climatique appelant à la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et d'autre part des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ;
- RECONNAISSANT** les premières décisions adoptées ces dernières années pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et l'égalité des sexes dans le cadre des politiques relatives au climat ;

CONSTATANT que, malgré ces progrès, les femmes restent sous représentées dans tous les aspects du processus découlant de la Convention ;

CONSTATANT également que les interactions entre les retombées positives qui résulteraient d'une plus grande autonomisation des femmes et l'adaptation comme la réduction des situations de vulnérabilité au changement climatique devraient être pris en compte par l'ensemble des pays et intégrés dans les politiques nationales et internationales ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

DEMANDE aux parlementaires francophones présents à la 41^{ème} Session de l'APF de relayer et de diffuser, au sein de leur parlement, cette résolution afin de sensibiliser la classe politique à l'intégration de l'approche genre dans le domaine du climat et de l'énergie ;

INVITE les États et gouvernements membres de la Francophonie à sensibiliser leurs citoyens aux conséquences spécifiques du changement climatique sur les femmes et à encourager et valoriser les contributions et initiatives positives de ces dernières, participant à l'atténuation et l'adaptation, aux niveaux local et national ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mesurer les retombées positives du renforcement de l'égalité des sexes et de la réalisation des droits des femmes dans leurs politiques nationales relatives au climat ainsi que dans les différents volets de l'accord de la Convention à finaliser en décembre ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans leur politique nationale tout comme dans le prochain accord concernant la Convention ;

ENCOURAGE les États francophones à déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer la participation des femmes au sein des délégations et de tous les organes créés en vertu de la Convention ;

SOUTIENT ET ENCOURAGE les actions de plaidoyer de l'OIF visant à intégrer le genre et la budgétisation sensible au genre et les bénéfices réels attendus de l'autonomisation des femmes dans les discussions climatiques en vue de la COP 21 ;

DEMANDE également à l'OIF de créer des outils pour aider les gouvernements francophones à intégrer le genre dans les politiques et stratégies climatiques.

**Résolution sur les discriminations à l'égard des femmes
en matière de statut matrimonial**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- RAPPELANT** la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ;
- RAPPELANT** les engagements des Etats et gouvernements lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont on célèbre cette année les 20 ans ;
- INDIGNÉE** par le maintien de mesures discriminatoires à l'égard des femmes dans le droit relatif au statut marital et systèmes juridiques et coutumiers ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie d'inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur Constitution, et de veiller à ce que les lois et règlements soient conformes à cette égalité constitutionnelle, y compris en ce qui concerne le statut marital ;
- DEMANDE** d'adopter et de faire respecter des lois et des politiques visant à prévenir les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;
- EXHORTE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes, notamment leur droit de disposer de leur corps et de décider de leur santé sexuelle et procréative sans subir de contrainte ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à lever toutes les réserves à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, notamment à son article 16 ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des populations aux droits des femmes, sur tout leur territoire.

**Résolution
sur les alternances politiques dans l'espace francophone**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015,
sur proposition de la Commission politique,*

CONSIDÉRANT	que l'espace francophone connaîtra, au cours de la prochaine année, un nombre important d'échéances électorales ;
RÉAFFIRMANT	son engagement à œuvrer à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la paix et du respect des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits au sein de l'espace francophone ;
RAPPELANT	son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
RAPPELANT	son attachement à une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes, conduites par des organes électoraux nationaux indépendants ;
CONSIDÉRANT	que la promotion des valeurs démocratiques est un levier important pour la construction d'un monde stable et sécurisé ;
CONSIDÉRANT	que les crises démocratiques peuvent provoquer d'importantes crises sociales, ce qui constitue une menace majeure à la stabilité des États ;
RAPPELANT	son attachement aux principes édictés par la Déclaration de Bamako ;
APPELLE	les Chefs d'États et de gouvernements francophones à observer un strict respect des échéances électorales, des libertés fondamentales et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans leur pays ;
CONDAMNE	toute modification subreptice des Constitutions ou du droit électoral et rappelle que toute modification à la loi fondamentale doit reposer sur un consensus entre les différents acteurs politiques et sociaux de la nation, dans ce cas la modification ne s'applique pas au mandat suivant ;
DEMANDE	aux Chefs d'États et de gouvernements francophones d'accepter de rendre le pouvoir au peuple souverain une fois leur mandat constitutionnel arrivé à terme ;
SOULIGNE	qu'il importe de faire participer la société civile, dans toutes ses composantes, au processus électoral et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux des populations, en particulier leur liberté d'opinion et d'expression ;
APPELLE	les Parlements francophones à œuvrer en faveur de l'organisation, à échéances régulières, d'élections libres, fiables et transparentes et à consolider le dispositif permettant une alternance politique.

**Résolution
sur l'accès à la justice dans les pays francophones**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration de Bamako, adoptée à l'issue du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie et des droits et libertés dans l'espace francophone, comporte un engagement sur l'indépendance de la magistrature, la liberté du barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible.

CONSIDÉRANT le caractère indissociable de l'accès à la justice pour tous et de l'État de droit.

CONSTATANT que les difficultés d'accès au système de justice persistent dans les pays de l'espace francophone et qu'elles concernent en particulier les groupes les plus vulnérables de nos sociétés.

CONSTATANT que certains pays de l'espace francophone ne disposent d'aucun système d'aide juridictionnelle ou que le système en place n'est pas fonctionnel.

SOULIGNANT l'importance du rôle des parlementaires dans l'amélioration de l'accès à la justice par l'utilisation de leurs capacités de voter des lois, de consulter la population, d'enquêter sur toute question d'intérêt public et de contrôler les activités de l'Administration.

RAPPELANT que les ministres francophones de la justice se sont engagés, par la Déclaration de Paris en 2008, à favoriser la mise en place de modes de règlement simplifié et non contentieux des litiges (arbitrage, médiation, conciliation) ou d'instaurer des mécanismes pour déléguer de façon encadrée certaines décisions prises par des tribunaux qui rendent une justice coutumière.

RAPPELANT que l'Organisation internationale de la Francophonie a adopté, en 2010 et 2013, une déclaration et un plan d'action dans lesquels elle réaffirme que les coutumes, traditions ou considérations d'ordre religieux ne peuvent exonérer les États membres de leur obligation d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes.

RAPPELANT que l'Assemblée parlementaire de la francophonie, réunie à Ottawa en juillet 2014, a adopté une résolution concernant le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dans laquelle elle exhorte les parlements et les gouvernements du monde à lutter contre la violence à l'égard des femmes qui résulte de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives.

CONSIDÉRANT que les États signataires de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont une obligation de protéger les femmes contre la discrimination et la violence dans la sphère privée pratiquées par une personne, par une organisation ou par une entreprise.

Nous, membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunis à Berne,
INVITONS

Les parlements et les gouvernements de la Francophonie à:

- élaborer des dispositifs et des mesures pour promouvoir l'accès au droit et à l'information juridique, assurer l'égalité de tous les citoyens et citoyennes en matière de justice, développer l'aide juridictionnelle, favoriser la célérité de la justice et assurer l'exécution des décisions de justice par l'ensemble des autorités publiques,
- mettre en œuvre des réformes du système judiciaire axées sur la notion de sensibilité au genre, étendre au domaine privé la protection accordée aux femmes dans un État de droit, favoriser le recrutement de femmes à titre d'agents de police, de procureurs, de juges et de juges coutumiers,
- évaluer la possibilité de formaliser, de reconnaître et d'officialiser les activités des autorités coutumières en matière de prévention, de conciliation, de médiation et de règlement des conflits, dans la mesure où ces activités ne sont pas en contradiction avec les droits de la personne; et, dans cette optique,
- assurer la coordination, l'intégration et la complémentarité des systèmes de justice formels et informels pour développer la sécurité juridique des citoyens et l'efficacité de la justice à l'échelle nationale.

L'Organisation internationale de la Francophonie à:

- évaluer la pertinence de créer des services intégrés ou des guichets uniques au profit des femmes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale et de créer des tribunaux itinérants ou des tribunaux spécialisés en violence sexuelle ou conjugale.

Résolution sur le terrorisme international

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015,
sur proposition de la Commission politique,*

CONSIDÉRANT	les massacres perpétrés par le terrorisme dans plusieurs régions du monde ;
CONSIDÉRANT	les atteintes aux valeurs de la civilisation et de l'Humanité ;
CONSIDÉRANT	que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale ;
PRÉOCCUPÉE	par la persistance de la menace terroriste qui nie les droits fondamentaux auxquels tout être humain peut aspirer, de même que les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire ;
CONSIDÉRANT	les nombreuses pertes en vies humaines, les atteintes graves aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ainsi que les importants dégâts matériels causés par les attaques barbares et criminelles des groupes terroristes dans l'espace francophone ;
RÉITERANT	son soutien et sa solidarité aux États et aux populations victimes du terrorisme ;
CONSIDÉRANT	que la lutte contre le terrorisme passe par un renforcement des mesures de sécurité, mais également par un accroissement considérable de la coopération en faveur du développement humain, afin de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités économiques à l'échelle planétaire, sources non négligeables du terrorisme ;
RAPPELANT	la résolution sur « la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme » adoptée à l'occasion de la Session de Dakar (Sénégal, 2010), et la résolution sur le terrorisme adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion du XV ^e Sommet de la Francophonie ;
RAPPELANT	que la lutte contre le terrorisme passe par des mesures législatives adaptées à la menace, c'est-à-dire qui sont respectueuses des droits et libertés des populations ;
CONSIDÉRANT	que la lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures législatives visant à endiguer toutes formes de justification, d'apologie des actes terroristes et de financement du terrorisme ;

RAPPELLANT	que la lutte contre le terrorisme nécessite des réponses juridiques nationales et internationales afin de mettre fin à toute forme d'impunité dont pourraient jouir les organisations et les individus ayant choisi la voie du terrorisme ;
CONSIDÉRANT	que le terrorisme entre en contradiction totale avec l'ensemble des valeurs de la Francophonie et de ses objectifs, notamment le dialogue des cultures, la démocratie et la promotion des droits de l'Homme ;
CONDAMNE	fermement tous les actes de terrorisme, dans toute ses formes, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et qui qu'en soient les auteurs ;
EXPRIME	sa solidarité et rend hommage aux victimes innocentes de la barbarie du terrorisme ;
APPELLE	à la mise en place d'une coordination internationale en matière de sécurité pour lutter contre les mouvances terroristes et pour faire face à ce fléau ;
CONDAMNE	fermement tout financement du terrorisme, toute incitation à commettre des actes terroristes et toute tentative de justifier des actes de terrorisme ou d'en faire l'apologie ;
INSISTE	sur l'urgence et la nécessité d'assister les pays de la ligne de front dans la prise en charge des victimes du terrorisme et des dégâts économiques collatéraux de la guerre contre les groupes armés terroristes ;
ENCOURAGE	le développement d'outils législatifs permettant de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, le recrutement en vue de commettre des actes terroristes et l'apologie du terrorisme ;
EXHORTE	les États qui ont pris des engagements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme à les honorer sans distinction ;
FÉLICITE	les efforts déployés par diverses coalitions internationales, dont celle des pays du bassin du Lac Tchad et la coalition intervenant en Irak et en Syrie, afin de mutualiser leurs forces et de lutter ensemble contre la menace terroriste ;
DEMANDE	d'intensifier l'application effective des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents, notamment la coopération judiciaire, l'extradition et la mise en œuvre d'une politique sécuritaire commune à l'échelle internationale ;
INVITE	les parlements membres de l'APF à tout mettre en œuvre pour favoriser entre eux les échanges d'informations et d'expériences en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
DÉCIDE	d'encourager toute initiative francophone de nature à mobiliser les parlementaires de l'espace francophone dans la lutte contre le terrorisme.

Résolution sur la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationale ;
- GRAVEMENT PRÉOCCUPÉE** par l'enlisement des conflits armés en Syrie et dans les pays limitrophes ainsi que par la crise humanitaire liée à la persécution des minorités culturelles et religieuses perpétrée par des groupes armés terroristes ;
- PRENANT ACTE** de la destruction intentionnelle du site patrimonial de Palmyre et des cités antiques d'Alep et de Damas, en Syrie, de même que le saccage des musées de Mossoul et de Bagdad, ainsi que des sites patrimoniaux de Nimrud et d'Hatra, en Irak, portant atteinte à la coexistence pacifique des diverses communautés ;
- PRENANT ACTE** de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui reconnaît explicitement le lien entre le trafic illicite de biens culturels en provenance de la Syrie et d'Irak et le financement du terrorisme ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

- CONDAMNE** fermement la destruction délibérée du patrimoine culturel irakien et syrien, notamment des sites archéologiques, des musées, des bibliothèques et des archives, commise par les djihadistes du groupe État islamique ;
- DÉNONCE** le recours, par les terroristes, au saccage du patrimoine millénaire de l'humanité comme arme de guerre et comme instrument de propagande et de déstabilisation des communautés culturelles et religieuses de ces États ;
- CONDAMNE** le pillage et la contrebande de biens culturels faits par ces groupes terroristes comme moyen de financer leurs opérations ;
- CONDAMNE** l'utilisation des sites culturels à des fins militaires ;

APPELLE	toutes les parties au conflit à respecter les obligations mises à leur charge par le droit international, en particulier la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé signée à La Haye, en 1954, ainsi que le droit international humanitaire coutumier ;
DEMANDE	à ce que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour sauvegarder le patrimoine culturel de ces États ;
ENCOURAGE	la communauté internationale à créer une coalition internationale visant à protéger le patrimoine culturel et historique au Moyen-Orient ;
ENJOINT	la communauté internationale à se mobiliser face au fléau que représente le terrorisme.

Résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSTATANT	que les publics cibles de la communication parlementaire se dispersent et se segmentent et que les modes traditionnels de communication ne suffisent plus à rejoindre certaines clientèles, notamment les jeunes;
CONSIDERANT	que TV5Monde devrait accorder plus de place aux débats parlementaires et en particulier à ceux de l'APF, dans le cadre de sa couverture de l'actualité politique francophone;
PRENANT NOTE	de la volonté des assemblées parlementaires d'accroître la transparence de leurs activités, selon leurs règles et pratiques respectives, notamment par la diffusion des débats parlementaires, via le site Web de leur parlement ou leur canal parlementaire;
CONSIDERANT	que les assemblées parlementaires démontrent, de manière générale, un intérêt certain envers l'utilisation du Web 2.0 dans une optique de diffusion de l'information parlementaire;
SOULIGNANT	que près de la moitié des assemblées législatives de l'APF sont absentes des réseaux sociaux et que la plupart sont encore loin de profiter de manière optimale du potentiel de ceux-ci pour rapprocher les élus des citoyens;
RAPPELANT	que l'APF s'est engagée lors du 14 ^e Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en 2012, à participer à la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique;
RECOMMANDE	le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5Monde afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire et d'apporter un regard original sur la diversité culturelle de la Francophonie;

ENCOURAGE	les assemblées parlementaires de la Francophonie à adopter des mesures administratives pour améliorer l'accès à l'information parlementaire et la transparence dans la diffusion des débats parlementaires;
INCITE	les assemblées parlementaires à profiter des nombreuses possibilités qu'offre le Web 2.0 pour assurer une présence institutionnelle de leur assemblée sur les réseaux sociaux;
INVITE	les assemblées législatives de la Francophonie à élaborer des stratégies de communication parlementaire basée sur l'utilisation du Web 2.0 pour favoriser la participation citoyenne au débat démocratique et accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie, en général;
ENCOURAGE ET RECOMMANDE	aux États et gouvernements francophones de poursuivre et de mettre en œuvre la Stratégie de la Francophonie numérique en vue de renforcer l'exercice de la démocratie et de rapprocher les élus des citoyens.

**Résolution sur l'inclusion de la culture
dans les objectifs de développement durable
du Programme de développement post-2015 des Nations Unies**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSIDERANT** que la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO reconnaît le rapport indissociable entre la culture et le développement durable;
- PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/68/223 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît explicitement que la culture est un moteur et un facilitateur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;
- PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/69/230 (2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui engage tous les acteurs intéressés à prendre dûment en considération la culture dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

- INVITE** les assemblées parlementaires de la Francophonie à reconnaître le caractère indissociable de la culture et du développement durable dans leurs politiques de développement;
- ENCOURAGE** l'UNESCO à prendre une part plus active dans les dernières négociations internationales entourant le Programme de développement post-2015 en vue d'intégrer pleinement la culture en tant que principe fondamental des politiques de développement;
- DEMANDE** aux gouvernements francophones d'exiger que des cibles et des indicateurs concernant la culture soient intégrés aux objectifs du programme de développement post-2015, afin qu'un réel suivi de sa mise en œuvre soit effectué.

**Déclaration
sur la cyber-attaque contre TV5 Monde**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- | | |
|-----------------|--|
| CONDAMNE | fermement la cyber-attaque perpétrée contre TV5 Monde le 8 avril 2015 par des pirates informatiques affirmant soutenir le groupe armé de l'État islamique ; |
| DÉNONCE | avec vigueur cet acte de cybercriminalité qui est une atteinte directe aux valeurs promues par la Francophonie que sont la liberté d'expression, la liberté de presse et la démocratie ; |
| EXPRIME | sa solidarité et son soutien à la direction et aux équipes de TV5 Monde qui constitue un outil de rayonnement privilégié de la Francophonie, de la langue française et de la diversité culturelle à travers le monde ; |
| RAPPELLE | la solidarité de la communauté francophone dans la lutte contre toute forme de terrorisme. |

Résolution sur les changements climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

RAPPELANT	la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ainsi que les objectifs et principes de cet instrument ;
RÉAFFIRMANT	l'ensemble des éléments contenus dans la Déclaration de Brazzaville, adoptée en 2014 par l'Assemblée plénière de l'APF réunie à Ottawa ;
PRÉOCCUPÉE	par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
CONSIDÉRANT	que les populations des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, comptent parmi celles qui sont le plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE	aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord global et juridiquement contraignant lors de la 21 ^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) ;
RECOMMANDE	de parvenir à un accord équilibré et ambitieux dans lequel toutes les parties contribuent à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
SOULIGNE	que cet accord doit respecter le principe de responsabilité commune et différenciée et les capacités respectives des Etats parties ;
SOULIGNE	l'importance de mesurer, vérifier et rendre compte des émissions de gaz à effet de serre à échéance régulière afin de rendre effectif le futur accord ;

ENCOURAGE	les Etats et gouvernements des pays industrialisés membres de la Francophonie à respecter les engagements financiers pris à Copenhague en 2009 pour la dotation du Fonds vert pour le climat et à accélérer les transferts de technologies en faveur des pays les plus vulnérables et à poursuivre les politiques salutaires de changement des modes de production ;
RECOMMANDE	la mise en place des mécanismes simplifiés d'accès au Fonds vert pour le climat pour les Etats membres des bassins ou « poumons énergétiques » de la planète (Afrique, Amazonie, Indonésie) pour le verdissement de leurs économies ;
RECOMMANDE	aux Etats et gouvernements et parlementaires membres de la Francophonie de sensibiliser leurs citoyens aux conséquences du changement climatique et d'encourager et valoriser les initiatives positives des acteurs publics, privés et de la société civile pour contribuer à l'agenda des solutions ;
INVITE	les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à inclure des parlementaires dans les délégations nationales à la COP 21 ;
SALUE	les actions menées par l'Institut francophone du Développement durable et l'invite à poursuivre son travail de sensibilisation et d'assistance aux pays francophones en vue d'un développement durable.

**Résolution sur les moyens parlementaires de contrôle
de l'action gouvernementale dont les moyens d'interpellation
dans l'espace francophone**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

- RAPPELANT** que le terme « contrôle de l'action du Gouvernement » est le plus consacré dans la plupart des constitutions des Etats de l'Espace francophone et des règlements de leurs parlements respectifs ;
- RAPPELANT** que selon le rapport, l'interpellation doit être comprise comme tout instrument « d'analyse, de suivi et de contrôle de l'action du Gouvernement et des organismes publics, et partant, s'identifie au contrôle parlementaire ;
- RAPPELANT** que les termes « moyens d'interpellation du Gouvernement » et moyens de contrôle de l'action du Gouvernement » couvrent à la fois les demandes adressées par les parlementaires au Gouvernement et autres autorités exécutives afin que ceux-ci informent le Parlement ou s'expliquent sur leurs actions et décisions et les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité ministérielle ;
- PRENANT** en compte les observations et les différentes propositions faites à Ottawa en juillet 2014 et à Antananarivo en avril 2015 par les différents intervenants ;
- ENCOURAGE** les parlements de l'espace francophone à renforcer le contrôle parlementaire des gouvernements ;
- RECOMMANDE** la mise en œuvre de missions d'information parlementaire et toutes autres techniques parlementaires conformément aux dispositions des textes nationaux (Constitution, Règlement, etc...).

Résolution sur les enfants sans identité

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

RAPPELANT	que l'UNICEF évalue à 230 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans non déclarés dans le monde ;
RAPPELANT	les actions menées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les réseaux institutionnels francophones, dont l'Association du notariat francophone, en vue de promouvoir l'existence de fichiers d'état civil ;
NOTANT	que le contexte de l'espace francophone est caractérisé par une grande diversité de situations politiques, économiques, culturelles, sociales et religieuses qui influent sur la gestion de cette question ;
RÉAFFIRMANT	le droit fondamental de chacun à la reconnaissance de sa personnalité juridique, consacré notamment par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
CONSIDÉRANT	l'obligation qu'ont les États d'enregistrer tous les enfants à leur naissance sans discrimination, rappelée par la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par 193 États ;
CONSIDÉRANT	que l'enregistrement des naissances et la délivrance d'un document attestant de la naissance sont des droits fondamentaux, nécessaires pour faire de l'individu un sujet de droit, et que l'absence d'état civil est un handicap pour toutes les étapes de la vie et expose davantage à l'exclusion, la discrimination, la violence et l'exploitation ;
SOULIGNANT	que l'établissement d'un état civil fiable et consolidé favorise le bon fonctionnement démocratique par la constitution de fichiers électoraux et la mise en œuvre des programmes de développement sur la base d'outils statistiques ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE	aux États et gouvernements membres de la Francophonie de garantir l'établissement d'un <u>état civil public ouvert à tous sans discrimination</u> ;
ENCOURAGE	l'objectif de la mise en œuvre de la <u>gratuité de l'enregistrement des naissances et de la délivrance d'acte d'état civil</u> grâce à des procédures universelles, simples et accessibles à tous ;
ENCOURAGE	les États et gouvernements à créer des institutions chargées de l'enregistrement des naissances sur <u>tout leur territoire</u> , et à leur <u>allouer des ressources</u> humaines, techniques et financières suffisantes ;
RECOMMANDE	la mise en place d'un <u>registre central</u> dont l'établissement, la <u>conservation</u> et la <u>sécurité</u> sont assurés par une institution publique unique qui prend les mesures nécessaires pour prévenir la perte ou la destruction du registre dans les situations d'urgence ou de conflit tout en veillant à la protection des données à caractère personnel ;
RECOMMANDE	aux États et gouvernements de garantir le droit de chaque enfant d'être enregistré dès sa naissance et de reconnaître à chaque femme et à chaque homme la possibilité d'enregistrer son enfant ;
INVITE	les États et gouvernements à mener des <u>campagnes de sensibilisation</u> et <u>d'enregistrement a posteriori</u> , en collaboration avec les acteurs concernés, notamment auprès des minorités et des populations les plus pauvres, les plus vulnérables, les populations déplacées, réfugiées et en zone de conflit ;
CONSTATE	la mobilisation des États et gouvernements concernés par cette problématique et les invite à accentuer leurs efforts en la matière, avec le concours, s'ils le souhaitent, de l'OIF et de tous les acteurs engagés ;
INCITE	les États et gouvernements des pays industrialisés à soutenir les efforts nationaux déployés pour l'enregistrement universel des naissances par l'aide au développement et à sensibiliser les opinions publiques francophones à cette question ;
PROPOSE	l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan coordonné d'actions au sein des parlements francophones.